

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00589
Numéro SIREN : 752 538 314
Nom ou dénomination : 2BR Mobilité

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2024 sous le numéro de dépôt 4794

Copie certifiée conforme
à l'original



**Société par actions simplifiée
au capital de 4.515.763 euros
Siège social : ZAE Jean Monnet
1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT ST DENIS
752 538 314 RCS MELUN**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 JUIN 2023**

(...)

L'an deux mille vingt-trois,
le quinze juin,
à 15 heures,

Les associés de la société 2BR MOBILITE (ci-après la « Société »), se sont réunis, au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle, tenue en présentiel sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

La société INCLUSION SAS, représentée par Monsieur Jean-François PECH, préside la séance en sa qualité de président de la société 2BR MOBILITE.

Les sociétés ACA NEXIA et KPMG, co-commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoquées sont absentes et excusées.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président permet de constater que tous les associés sont présents et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés remise par voie électronique ;
- (...)
- les statuts de la société
- (...)
- le rapport de gestion du président ;
- (...)
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- la feuille de présence.

Le président déclare que les projets de résolutions, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, dans le délai prévu par les statuts. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

(...)

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire ; non-renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

(...)

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de ce que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société ACA NEXIA viendra à expiration à l'issue de la présente assemblée d'approbation des comptes, et décide de renouveler le mandat de la société ACA NEXIA sise PARIS 75017 – 31 Rue Henri Rochefort, immatriculée sous le numéro unique d'identification 331 057 406 RCS PARIS, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, qui viendra à expiration à l'issue de la décision de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

L'assemblée générale prend acte de ce que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société PIMPANEAU & ASSOCIES, société par actions simplifiée sise 31 rue Rochefort 75017 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro unique d'identification 410 437 032, viendra à expiration à l'issue de la présente assemblée d'approbation des comptes, et décide de ne pas procéder au renouvellement de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*
* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et un associé.

Le président
Société INCLUSION
Représentée par M. Jean-François PECH

Un associé

Société MY MOBILITY
Représentée par la société INCLUSION
Elle-même représentée par M. Jean-François